



**FÉDÉRATION NATIONALE
DES COURSES HIPPIQUES**

**DECLARATION DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL
POUVANT SE DEROULER DANS LA PERIODE 18 H – 6 H**

**A L'ATTENTION DES ACTEURS DES COURSES HIPPIQUES
DEVANT SE RENDRE SUR LES HIPPODROMES ET CENTRES D'ENTRAÎNEMENT**

*En application des mesures générales prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
(conformément à l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié par le décret n°2021-31 du 15 janvier 2021)*

PERSONNE CONCERNEE

NOM

PRENOM.....

TELEPHONE PORTABLE.....

Né(e) le **à**

Adresse du lieu de résidence

.....

- propriétaire ou éleveur
- titulaire d'une autorisation d'entraîner ou de monter
- bénévole, salarié ou prestataire d'une écurie d'entraînement, d'une société de courses, d'un centre d'entraînement, d'une fédération régionale ou de son GIE, de la fédération nationale des courses hippiques

J'atteste devoir me déplacer à titre professionnel pour exercer ma fonction sur un hippodrome, un centre d'entraînement ou dans un haras d'élevage : mon déplacement est susceptible de commencer avant 6 h et / ou de s'achever après 18 h.

Fait à, le...../...../2021

Signature

Document nominatif

*à conserver tout au long du déplacement,
à présenter en cas de contrôle aux autorités avec l'Attestation de Déplacement Dérogatoire
établie en application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020
modifié par le décret n°2021-31 du 15 janvier 2021*